

L'an Deux Mille douze et le seize Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAUBOUSSIN Patrick, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 Mars 2012

Présents : Mesdames CHALET Annie, CHAMORET Agnès, DELAVEST Ghislaine, GERVAIS Claudette, PEUDEVIN Mireille, PLOQUIN Marie-Thérèse.

Messieurs MAUBOUSSIN Patrick, DE GROOTE Jean-François, LIMOZIN Daniel, MARECHAL Dominique, PROVENCHERE Arnaud, RODARY Jean-Claude, TIXIER Arnaud.

Procurations Monsieur OSSEDAT Daniel à Monsieur LIMOZIN Daniel.

Pour information : Monsieur TIXIER Arnaud est arrivé à 18 h 40.

Monsieur DE GROOTE Jean-François à 18 h 50.

Madame CHAMORET Agnès à 19 h 25.

ORDRE DU JOUR :

- Dossiers en cours
 - Salle des fêtes.
 - Local des chasseurs.
 - Mémoires et Patrimoines.
 - Recherche d'un médecin.
 - Logement école maternelle.
 - Objets volés à l'église.
 - S.I.E.G : Cotisations illuminations.
 - ZPPAUP
- Travaux ERDF-RTE
- Finances :
 - Comptabilité 2011.
 - Prévisions budgétaires 2012.
- Personnel :
 - Protection sociale.
- Ecoles
 - Demandes de dérogation.
- Questions diverses
 - Etude sur la réhabilitation des « terrasses ».
 - Bénévoles bibliothèque
 - Elections Présidentielles 22 Avril et 6 Mai 2012 : Préparation du planning.
 - Tour de table des délégués des syndicats (résumé des réunions).
 - Informations diverses.

Approbation des comptes rendus des 25 novembre 2011 et 22 décembre 2011.

DOSSIERS EN COURS

SALLE DES FETES

Les travaux de la salle des fêtes ont bien avancé.

La réalisation des réseaux de chauffage, de ventilation, de sanitaires, la pose de panneaux au plafond, des blocs portes, sont en cours.

La chaudière prévue au marché est maintenue, en effet, une chaudière à ventouse de cette puissance ne peut être installée en dessous d'un local utilisé.

L'entreprise « Metallu » va intervenir pour la fabrication de l'auvent, la dépose des vitres de façade, la pose de la passerelle, des châssis vitrés et des portes extérieures.

Chaque lundi la réunion de chantier permet de faire le point et de régler les problèmes. En tant que futurs utilisateurs de la salle et notamment de la cuisine, les présidents des associations de la commune et les restaurateurs, habituellement utilisateurs, ont été invités à assister à la réunion du 27 février pour faire part de leurs remarques et autre suggestion.

Problème d'étanchéité

Les travaux effectués sur le plafond de la salle des fêtes ont révélé un problème du manque d'étanchéité du parking situé devant le local des pompiers « rue de la chaussée ».

Il y avait lieu de solutionner ce problème afin de poursuivre les travaux.

Le montant du devis de l'entreprise ETAPE s'élève à 9 630,00 € H.T (11 157,48 € TTC).

Le règlement s'effectuera en voirie sur les restes à réaliser 2011.

Aménagement de la cuisine

Maintenant que le chantier est avancé, Monsieur Gaudon (GAUDON EQUIPEMENT) doit revenir sur place afin de faire le point, par rapport à son devis initial, sur les éléments à fournir.

Local pour les chasseurs

Les chasseurs sont à la recherche d'un local depuis plusieurs mois.

Un bâtiment, d'une surface d'environ 30 m² implanté sur un terrain de 572 m², situé au lieu de la « Bourboulhouse » pourrait leur convenir et être acquis par la Commune.

Il n'y a pas l'électricité et l'assainissement n'est pas aux normes.

Après négociation, le montant de l'acquisition s'élèverait à 9 000 €.

Un agrandissement serait souhaitable dont l'estimation s'élève à 11 620 €.

Certains élus, comme Mesdames Gervais, Ploquin et Delavest souhaitent, avant de s'engager, connaître si les règles d'urbanisme permettent un agrandissement. De même, il y a lieu de s'enquérir, auprès des chasseurs, s'ils sont toujours intéressés par ce projet, au cas où l'agrandissement ne serait pas possible.

Monsieur Arnaud Tixier souhaite que ces démarches et la vérification de l'assainissement soient entreprises sans plus tarder.

MEMOIRES ET PATRIMOINES

Une rencontre, a eu lieu, entre Monsieur le Maire et Monsieur Veillon, Président de l'Association Mémoires et Patrimoines, en présence de Mademoiselle Gervais et Monsieur Provenchère.

Monsieur Veillon, souhaiterait que les travaux d'entretien des murs de la 1^{ère} travée et des voûtes et murs du chœur de l'église de la Chabasse, soient entrepris rapidement.

Le montant des travaux s'élèverait à environ à 18 000 €. L'association se propose de régler jusqu'à concurrence de 15 000 €, ce qui implique un restant à régler de 3 000 € pour la Commune.

Mademoiselle Claudette Gervais tient à préciser que les travaux concernent la partie la plus ancienne de l'église, et serait favorable à l'intervention préalable d'un architecte, afin de savoir si des inscriptions ou autre, ne sont pas masqué par le crépis actuel.

Après concertation, il est décidé de prendre contact avec les architectes des bâtiments de France, pour une visite sur les lieux.

RECHERCHE D'UN MEDECIN

La recherche d'un médecin concerne tout le territoire de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire, indique que la CCPO a contacté un cabinet de recrutement pour en faire venir un à Vertolaye.

Il s'agira d'un médecin roumain. Le versement de la rémunération, qui se situe entre 10 000 et 12 000 €, s'accompagne obligatoirement d'un résultat positif.

Contact a également été établi, avec un médecin qui est actuellement en études dans le département de l'Allier jusqu'en octobre 2013, et qui souhaite venir s'installer dans notre région puisque son épouse y travaille.

La CCPO pourrait prendre en charge le rachat de ses frais d'études dus au département de l'Allier (environ 10 à 15 000 €).

Ce médecin pourrait s'installer au « pôle médical » de notre commune.

Le recrutement de médecins devient une priorité d'autant plus que le Docteur Zelazny cesse son activité en décembre prochain.

LOGEMENT « BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE ».

La procédure de résiliation de bail envers un locataire du bâtiment Ecole Maternelle a été engagée.

Maitre Gemon-Khattir de Vertolaye, huissier, est en charge du dossier.

Un constat d'abandon a été dressé le 29 février 2012.

Une requête a été transmise au tribunal de Thiers pour obtenir une ordonnance de résiliation de bail afin de pouvoir récupérer le logement.

Avant de relouer ce logement, des travaux de réfection seront effectués par les employés du service technique.

OBJETS VOLES A L'EGLISE D'OLLIERGUES

Suite à l'avis d'audience devant le Tribunal Correctionnel de Clermont-Ferrand le 18 janvier 2012 concernant les objets religieux volés à l'église du Bourg courant 2007, la Commune s'est constituée partie civile.

Un dossier a été constitué avec une estimation des dommages, en l'occurrence 23 000 €.

A ce jour nous n'avons pas de réponse du Tribunal, mais le journal « La Montagne » en date du 28 février 2012 relate le délibéré de cette affaire : Le coupable devrait verser 13 000 € à la commune d'Olliergues.

Monsieur Le Maire tient à remercier Monsieur Lesturgeon qui a assisté à l'audience.

S.I.E.G – Contrat Illuminations

Comme évoqué lors de réunions précédentes, le conseil souhaite abandonner le « contrat illuminations » proposé par le SIEG. A compter de l'hiver 2012, la gestion des illuminations de fin d'année se fera par le service technique. Ce qui implique, la location d'une nacelle et une formation à sa conduite pour les agents.

Résultat du vote : Pour : 13

19 h 25 : Arrivée de Madame CHAMORET Agnès.

S.I.E.G / Eclairage Public

Le SIEG a transmis le devis pour l'installation d'un éclairage au « Besset » et à « Bretanges ».

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne le « Besset » le demandeur a fait installer un spot avec un détecteur.

Pour « Bretange », le montant des travaux, qui concerne une habitation seule, s'élèverait à environ 800 € (avec prise en charge à 50% par le SIEG) et il serait nécessaire de poser un compteur.

Après échanges et vote sur l'exécution de ces travaux, le conseil décide de ne pas donner suite à l'installation d'une lampe à Bretange.

Résultat du vote : Pour : 04 Contre : 10

S.I.E.G / Travaux d'enfouissement de réseaux à la Glaine

Le SIEG va procéder à l'enfouissement des réseaux électriques au lieu-dit « La Glaine », sans participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'enfouissement des réseaux téléphone pour un coût de 1 554,80 € TTC avec une aide financière du conseil général à hauteur de 30%.

Résultat du vote : Pour : 14

ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)

La ZPPAUP qui est devenue AVAP (Aire de Mise en Valeur Architecturale et Patrimoniale).

La ZPPAUP-AVAP est de compétence de la CCPO, mais comme au départ c'était une initiative de la commune d'Olliergues, Monsieur le maire indique que le conseil doit se prononcer sur la reprise des études selon la nouvelle procédure.

Mademoiselle Gervais s'étonne que l'avis soit sollicité seulement maintenant alors que la ZPPAUP est intégrée au PLU. Elle précise également qu'il aurait été préférable d'avoir une demande de position du conseil au sujet du PLU.

Monsieur Limozin considère que, la ZPPAUP ne peut être applicable, puisque qu'il n'y a pas eu d'enquête publique.

Monsieur Le Maire indique que des précisions concernant ce dossier seront données lors de la réunion concernant le PLU, le 26 mars.

TRAVAUX ERDF-RTE

Des travaux d'enfouissement des lignes électriques auront lieu dans le courant de l'année.

Le tracé du projet est à étudier, notamment pour le passage dans le bourg afin de veiller à préserver au mieux les rénovations effectuées sur la voirie.

La date du 27 mars à 14 h 30 en mairie, est fixée pour l'étude de ce dossier, par les membres intéressés.

PYLONE RELAIS DE TELEVISION

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le pylône-émetteur de télévision du haut de la ville (à la cime de la rue des corps) devenu obsolète depuis le passage à la TNT, va être démonté.

L'intervention, qui nécessite l'intervention d'une grosse grue, aura lieu pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner les transports scolaires.

FINANCES

Monsieur le Maire indique que la commission finances s'est réunie pour constater le bilan de la comptabilité 2011 et en donne le résumé. Lors de la convocation des votes du compte administratif et du

budget général, il sera envoyé, à chaque conseiller, une situation comptable des budgets général et assainissement.

Prévisions budgétaires 2012

Les prévisions budgétaires ont également été étudiées en commission.

Monsieur Provenchère Arnaud intervient pour proposer l'achat d'un broyeur à branches qui n'a pas été abordé en commission.

En effet, cet investissement prévu dans les propositions d'achats communautaires, n'a pas été retenu.

Le montant du devis d'un broyeur à branches, adaptable sur le tracteur de la commune, s'élève à 11 000 € sans compter des remises susceptibles d'être accordées.

Melle Gervais, et Mr Rodary s'interrogent sur le bien fondé et notamment la rentabilité d'un tel équipement pour le service technique, qui effectue du débroussaillage, certes, mais de façon ponctuelle.

Monsieur Provenchère, précise qu'il y a de nombreux chemins à entretenir et cette acquisition permettrait un gain de temps et un travail facilité. Il invite les conseillers qui le peuvent, à assister à la démonstration d'un broyeur sur le terrain, qu'il a organisé avec un fournisseur.

Radar pédagogique

Le Conseil valide la proposition faite par Monsieur le Maire, pour la pose d'un radar pédagogique qui sera installé à l'entrée sud (côté Ambert), afin de sensibiliser les automobilistes à respecter les limitations de vitesse.

Cette dépense avoisinant 3 000 € peut bénéficier d'une aide de l'Etat (50%).

Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 4

Budget des écoles

Il est décidé d'acheter un photocopieur d'occasion d'une valeur de 1 200 € pour l'école primaire.

Les budgets des écoles primaire et maternelle sont approuvés conformes aux demandes formulées par les chefs d'établissement.

Résultat du vote : Pour : 14

Budget Bibliothèque

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de prévoir l'intervention d'un prestataire, sur l'ordinateur destiné aux lecteurs, afin de mettre en place l'accès internet pour la recherche de documentaire et l'expérimentation avec la BDP. Le coût financier s'élève à 600 € (300 € pour la licence et 300 € pour les services de configuration et de formation) auquel s'ajoute 45 € de frais annuels pour la maintenance.

Lors des échanges, Madame Chamoret indique qu'elle serait favorable à l'instauration d'une cotisation pour avoir accès aux services de la bibliothèque.

Point de vue partagé par Monsieur Rodary, qui estime, que l'effort financier consenti par la commune pour le fonctionnement de la bibliothèque est trop important.

Monsieur De Groote indique qu'il faut encourager les projets qui aident à s'ouvrir à la culture.

Madame Delavest souhaite que la bibliothèque municipale, service culturel et particulièrement dynamisant pour la commune le jour du marché, demeure gratuit pour tous.

Résultat du vote pour approbation du budget prévisionnel tel que présenté par la responsable de la Bibliothèque.

Pour : 10 contre : 3 Abstention : 1

PERSONNEL

Protection Sociale

Suite au décret du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer financièrement à la protection sociale de ses agents en ce qui concerne les risques santé et prévoyance.

Le Conseil est favorable pour poursuivre l'étude pour la commune. Il sera proposé une simulation de participation.

ECOLE

Demande de dérogation Monsieur le Maire indique que la commission école a étudié les demandes formulées par deux familles qui souhaitent scolariser leurs enfants dans une école maternelle autre que celle de la commune.

Il s'avère que ce ne sont pas des cas dérogatoires.

Le Conseil considérant que la commune offre les services de garderie et de cantine et souhaitant préserver les effectifs des écoles, émet un avis défavorable.

Madame Agnès Chamoret fait remarquer que le départ des enfants vers d'autres écoles est un phénomène inquiétant. Elle considère, que les propositions évoquées pour essayer de régler le problème soulevé lors de la commission, ne correspondent pas à ses attentes.

A l'issue des échanges sur ce sujet, Madame Chamoret quitte la salle, vers 21 H 50.

QUESTIONS DIVERSES

Etude sur la réhabilitation des « terrasses ».

Chaque membre du conseil a eu par avance un document intitulé : « Etude pour l'aménagement des terrasses d'Olliergues » daté de novembre 2011.

L'étude, lancée par la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues, consiste à imaginer quel projet serait envisageable pour mettre en valeur les terrains en terrasses du bourg.

Le montant de l'étude est important et certains élus s'interrogent.

Monsieur Daniel Limozin fait remarquer que tous les bâtiments appartenant à la CCPO et construits sur les différents territoires vont demander un effort financier certain dans les années à venir, en termes de fonctionnement et d'entretien. Il faut y penser avant d'envisager d'autres projets d'envergure, afin de ne pas augmenter, de façon conséquente, la participation du citoyen.

Monsieur le Maire indique, que ce projet de valorisation du territoire au point de vue touristique, patrimonial et culturel, peut bénéficier d'aides importantes, dans le cadre du Contrat Auvergne, destinées aux bourgs de caractère et Olliergues peut y prétendre.

Bénévoles de la bibliothèque

Il est décidé d'offrir le livre « le Pays d'Olliergues aux siècles passés » de Jean Louis Boithias qui paraîtra en juin prochain, d'une valeur de 45 €, à chacune des trois bénévoles de la bibliothèque.

Avis favorable du conseil.

Résultat du vote :

Pour : 13

Informations diverses

- Pour le cinquantenaire du collège Alexandre Varenne, les parents d'élèves préparent une manifestation.

- La commune a obtenu le 2^{ème} Prix départemental du fleurissement et du cadre de vie pour la catégorie de 500 à 1000 habitants.

- Madame Puissant Mathilde aura 100 ans cette année: A voir pour organiser une petite réception.
- La sortie du bulletin municipal est prévue fin avril. Cette année il est décidé de changer de formule et de confier la mise en page et l'impression à l'imprimerie Le Point à Thiers.
- La réunion des votes du compte administratif 2011 et du budget 2012 est programmée le 13 Avril.
- Le Sivom souhaiterait qu'une animation soit organisée dans chaque commune lors de la « course des copains ».

Elections

En raison de la rénovation de la salle des fêtes le bureau de vote pour les élections présidentielles aura lieu dans le préau de l'école primaire située dans l'enceinte du collège.

Le planning de tenue du bureau des élections présidentielles a été élaboré.

Courrier

Madame Cossée a remis un courrier à Monsieur le Maire ainsi qu'une copie pour chacun des membres du conseil municipal. Elle y fait part de ses inquiétudes de « commerçante » face au déclin de la commune et interpelle les élus.

Festivités

Monsieur De Groote indique que les festivités 2012 seront présentées lors d'une prochaine réunion.

Intervention dans le public.

Monsieur Barbier - membre du bureau de la société de chasse - intervient au sujet du local pour les chasseurs pour indiquer qu'il serait souhaitable de prévoir un agrandissement car ce bâtiment pourrait être utilisé par d'autres associations pour des réunions.

Pour revenir sur le « dossier bibliothèque », il indique que dans chaque association une cotisation est demandée aux adhérents.

Monsieur le Maire a répondu par la négative lorsqu'il lui a été demandé s'il avait donné son parrainage pour un candidat pour les élections présidentielles.

Pour répondre à une question, Monsieur le Maire indique que les réunions ne peuvent plus être annoncées sur le panneau électronique car il ne fonctionne plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.